



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 20500

Texte de la question

M. Hubert Grimault appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur ses projets concernant le monde de l'archéologie dans notre pays. Alors que de nombreux archéologues sont actuellement en grève pour manifester leur inquiétude vis-à-vis de ce qu'ils nomment une politique de démantèlement du service public, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui préciser si elle conçoit à l'avenir le rôle des services de l'Etat comme de simples fournisseurs d'agrément à des organismes de fouille privés qui seraient choisis par les aménageurs ou si elle souhaite au contraire, maintenir un vrai service public de l'archéologie. Dans cette éventualité, il lui demande de lui préciser les moyens qu'elle compte privilégier pour arriver à cette fin.

Texte de la réponse

Le 7 octobre 1998, la ministre de la culture et de la communication a fait savoir qu'elle avait décidé, pour mettre fin à l'absence de cadre juridique clair et incontestable qui caractérise aujourd'hui le secteur de l'archéologie préventive, de confier à trois personnalités la mission de lui proposer, dans le délai d'un mois, un ensemble de mesures visant à concilier les exigences scientifiques du service public, les préoccupations d'aménagement du territoire et le respect des engagements européens de la France. Ces propositions serviront en particulier à l'élaboration d'un projet de loi définissant l'organisation et les conditions d'exécution de ce service public que constitue l'archéologie préventive et dont la ministre de la culture et de la communication a souligné qu'il échappe à une logique de concurrence commerciale mais doit se développer dans l'émulation entre équipes scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Grimault](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20500

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5634

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6956